



Traité Maasserot

Michna 8 - Chapitre 1

הַעֲגוּל, מְשִׁיחַ לִיקְנוֹ.
מִחֲלִיקִים בְּתַאֲנִים וּבַעֲנָבִים שֶׁל טָבֵל.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹסֵר.
הַמִּחְלִיק בַּעֲנָבִים, לֹא הִכָּשֵׁר.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, הִכָּשֵׁר.
הַגְּרוֹגְרוֹת, מְשִׁידוֹשׁ; וּמְגוֹרָה, מְשִׁיעֵגֶל.
הָיָה דָשׁ בְּחִבִּית וּמַעֲגֵל בְּמְגוֹרָה,
נִשְׁבְּרָה הַחִבִּית וְנִפְתְּחָה הַמְּגוֹרָה,
לֹא יֹאכֵל מֵהֶם עַבְדִּי.
רַבִּי יוֹסִי מַתִּיר:

Le gâteau de figues, dès qu'on l'a lissé, on a le droit de le faire avec des figues et des raisins tevel ; Rabbi Yehouda interdit : celui qui se sert de raisins pour rendre lisse ne rend pas la chose réceptive à l'impureté ; Rabbi Yehouda dit : il la rend réceptive. Les figues sèches dès qu'on les comprime ; celles pour le grenier, dès qu'on arrondit la surface du tas. On était en train de comprimer les figues, ou d'arrondir dans le grenier et le tonneau s'est brisé, ou le grenier s'est ouvert : on n'a pas le droit d'en manger provisoirement. Rabbi Yossé permet.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions